

Le référendum au Québec aura lieu le 20 mai

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a annoncé le 15 avril que le référendum dans cette province aurait lieu le 20 mai.

La campagne référendaire est maintenant officiellement ouverte; elle durera 35 jours.

A la veille de cette campagne, l'on avait procédé à la formation officielle des deux comités-parapluie qui regroupent d'une part les tenants du *Non*, de l'autre ceux du *Oui*, soit le Comité des Québécois pour le *Non*, et le Regroupement national pour le *Oui*.

Le Comité des Québécois pour le *Non* sera présidé par M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec. Le Comité comprend les députés formant l'Opposition à l'Assemblée nationale du Québec (30 libéraux, cinq du Parti de l'Union nationale et trois indépendants, dont M. Rodrigue Tremblay, ancien ministre

dans le cabinet de M. Lévesque).

A ces députés s'ajoutent 12 représentants des partis politiques fédéraux parmi lesquels on compte neuf libéraux dont M. Jean Chrétien, ministre de la Justice et seul député à la Chambre représenté au sein du Comité, et trois représentants du Parti progressiste conservateur.

Le Comité comprend aussi des personnes dont l'intérêt pour la cause du fédéralisme est bien connu; ces personnes auront un rôle de penseur, d'organisateur et de leader d'opinion.

Le Comité comprend 300 membres et tout Québécois peut en faire partie gratuitement dans son comté en demandant une carte d'adhésion.

Le Comité est responsable de toute la campagne référendaire du *Non*. Il comprend un exécutif de 15 membres qui peut former des comités spécialisés (financement, organisation, information,

Question posée lors du référendum

Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquiescer le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures — ce qui est la souveraineté — et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum; en conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada?

OUI, NON.

Le Comité du désarmement ouvre sa session de 1980



Le Comité du désarmement des Nations Unies a inauguré récemment, au Palais des Nations à Genève, sa session pour l'année 1980. Au cours de cette session, le Comité reprendra vraisemblablement son étude des questions suivantes: interdiction des essais nucléaires, cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, interdiction des armes chimiques, interdiction des armes radiologiques et assurances de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires face au danger d'une agression nucléaire. Le président du Comité, M. Donald McPhail (Canada), a invité instamment les participants à faire preuve de bonne volonté et de conciliation. Autour de la table on voit, de gauche à droite: M. G.A.H. Pearson (Canada); M. Jan Martenson, secrétaire général adjoint du Centre des Nations Unies pour le désarmement; M. McPhail, président; M. Rikhi Jaipal, secrétaire; M. J.T. Simard (Canada) et M. Liang De-Fen (Chine).

par exemple) et constituer dans chaque comté un comité local des Québécois pour le *Non*.

Le Regroupement national pour le *Oui*, présidé par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, est formé de 20 personnes; il est assisté par un comité exécutif de cinq personnes, dont fait aussi partie M. Lévesque.

La tâche du Comité est de diriger la campagne référendaire, donc de voir aux thèmes retenus, aux tournées des principaux orateurs, au contrôle des dépenses et à l'organisation du vote en prévision du jour du scrutin.

Au niveau local, on retrouve des structures semblables, alors que des comités pour le *Oui* sont mis en place dans chaque circonscription. Sauf exception, les comités locaux ne sont pas dirigés par des députés mais par une personnalité locale ou régionale.

Tout Québécois peut devenir membre du Regroupement en achetant une carte de membre dont le montant a été fixé à \$2.

Comme le permet la loi 92, les règlements du Regroupement national pour le *Oui* permettent l'adhésion de groupes affiliés, c'est-à-dire de groupes qui veulent disposer d'une marge de manoeuvre plus grande à l'intérieur des structures du Comité.